Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	UNION EUROPÉENNE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL	FranceAgriMer	cerfa N° 15089*06

PROGRAMME COMMUNAUTAIRE D'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE L'APICULTURE

DEMANDE D'AIDE AU REPEUPLEMENT DU CHEPTEL APICOLE

PROGRAMME 2017-2018

Règlement n°1308/2013 du Conseil du 17 Décembre 2013

Décision de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2017-64 du 17 octobre 2017

Veuillez envoyer votre demande complète à :
FranceAgriMer
Cellule apiculture - « Repeuplement du cheptel apicole »
12 Rue Henri Rol-Tanguy - TSA 50005
93555 MONTREUIL CEDEX

DATE LIMITE D'ENVOI DES PROJETS À FRANCEAGRIMER : 15 JANVIER 2018
(Pour des investissements réalisés et payés entre le 1er août 2017 et le 31 juillet 2018)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

DEMANDEUR

Nom ou Raison sociale : _____ ; Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : _____

Adhérent d'une ADA : OUI ☐ NON ☐

Forme juridique : *veuillez cocher la case correspondant à votre situation et compléter le tableau ci-dessous*

GAEC : ☐ EARL : ☐ SCEA : ☐ Autres : ☐ Veuillez préciser : _____

Nbre associés pour les GAEC : |__| Date d'immatriculation : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Nom des associés	Prénom des associés

COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER (OBLIGATOIRE)

Nom: _____ Prénom : _____

Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Fixe *Mobile*

Mél : _____

MONTANT DU PROJET ET NOMBRE DE COLONIES

Montant total de l'aide prévisionnelle : _____ €
(750 € minimum ou 750 € * Nbre associés pour les demandeurs en GAEC)

Nombre de colonies figurant sur la dernière déclaration jointe : _____ (Minimum 50 ruches)

PLAFOND D'AIDE[3]

L'aide est plafonnée à 5 000 € par exploitation ou 5 000 € * Nbre d'associés pour les demandeurs en GAEC.

[3] En application du principe de transparence des GAEC, le seuil minimum ainsi que ces plafonds s'appliquent pour chacun des associés du GAEC.

TYPE DE MATÉRIEL ENVISAGÉ (MATÉRIEL NEUF)

Investissements éligibles	Conditions d'éligibilité	Nombre (A)	Forfait d'aide (B)	Montant de l'aide calculée (A) x (B)	Devis	Facture	Date(s)
Ruches vides neuves	Les ruches achetées doivent comporter au moins : un fond, un corps, un toit	_____	20 €	_____ €	☐	☐	
Ruchettes vides neuves	Les ruchettes doivent comporter au moins : un fond, un corps, un toit. **<u>Cas particuliers</u>** : Les ruchettes en polystyrène haute densité ou en polypropylène sont éligibles à condition que le devis et/ou facture précise : - « haute densité » ou « polypropylène » - qu'un nourrisseur « séparé » est acheté concomitamment	_____	13 €	_____ €	☐	☐	
Nucléi ou ruchette de fécondation	- les nucléis ou ruchettes de fécondation doivent être achetées assemblées - Mention obligatoire nucléi ou ruchettes de fécondation sur devis et/ou facture	_____	8 €	_____ €	☐	☐	
Essaims	Les essaims doivent être produits au sein de l'Union Européenne. Les paquets d'abeilles sont éligibles	_____	40 €	_____ €	☐	☐	
Reines	Les reines doivent être produites au sein de l'Union Européenne	_____	8 €	_____ €	☐	☐	
	TOTAL			_____ €	**Seuil d'aide minimum 750 € ou 750 € * nbre d'associés pour les demandeurs en GAEC[3]**		

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

Je joins à la présente demande les pièces justificatives dont je coche la case correspondante ci-dessous. **L'ensemble des documents doit être agrafés lors de l'envoi.**

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Récépissé de déclaration de colonies émise et validée entre le 1er septembre 2017 et le 31 décembre 2017	☐	
Preuve de l'affiliation à la MSA datée de moins d'un an à la date de dépôt du dossier ou preuve que l'affiliation est en cours	☐	
Devis de moins d'un an ou factures émises à partir du 1er août 2017 (en français ou traduit(e)s)	☐	
Attestation d'origine du cheptel pour les essaims et/ou reines Cerfa 15093	☐	☐
Pour les GAEC, au delà de deux associés, un justificatif officiel comprenant le nombre d'associés.	☐	☐
Relevé d'identité bancaire <u>papier</u> au nom du demandeur (1 seul RIB par programme).	☐	

RIB (REMPLIR CI-DESSOUS OBLIGATOIREMENT)

Code Banque : |__|__|__|__|__| **Code guichet :** |__|__|__|__|__|

N° de Compte : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| **Clé RIB :**|__|__|

Domiciliation : .....

IBAN : |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__||__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|

Nom du titulaire du compte : .....

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné (nom et prénom) **:** _____

- **Demande à bénéficier de l'aide au repeuplement du cheptel pour le programme apicole 2017-2018**
- **Atteste sur l'honneur :**
- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- être producteur de miel et/ou autres produits de la ruche ;
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;
- avoir pris connaissance de la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2017-64 du 17/10/2017 ;
- être à jour de mes obligations fiscales et sociales ;
- que je ne bénéficie pas d'autres aides publiques pour le même investissement ;
- avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des dispositions de la décision en vigueur.
- **M'engage à :**
- fournir à FranceAgriMer les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier,
- réaliser les investissements entre le 01/08/2017 et le 31/07/2018 (factures émises et payées (débit bancaire pendant cette période));
- à conserver les investissements subventionnés en état de fonctionnement pendant une durée de 2 ans après l'acquisition,
- accepter et faciliter les contrôles.

MENTIONS LÉGALES

Je suis informé que conformément au règlement (UE) n° 1306/2013 qui impose aux Etats membres la publication des montants versés aux bénéficiaires des aides financées par le FEAGA et le FEADER, toute demande d'aide conduira à la collecte d'informations nominatives me concernant et que mes nom/raison sociale, commune de résidence/siège social, code postal et le montant net des aides perçues feront l'objet d'une publication annuelle. Je suis par ailleurs informé que les informations publiées pourront être traitées par les organes des Communautés et des Etats membres compétents en matière d'audit et d'enquête. Les informations publiées seront consultables sur un site WEB unique dédié (http://agriculture.gouv.fr/beneficiaires-pac) pendant une durée de deux ans. La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant à la direction gestionnaire.

Fait à, **Signature du demandeur ou de tous les associés dans le cadre d'un GAEC**

le, **(obligatoire)**